

Audit dans le secteur public

29 août 2024 (formation en ligne, journée entière)

Public visé

- Auditeurs et responsables de mandats de communes

Contenu

- Organisation de l'audit de communes
- Présentation des modifications apportées à la RA 60
- Impact des nouvelles Normes d'audit suisses sur l'audit dans le secteur public
- Planification stratégique d'un audit de communes
- Réalisation de l'audit selon l'approche d'audit fondée sur les risques
- Prise en compte du risque de fraude
- Définition du seuil de signification
- TVA dans les communes
- Eléments probants et sondages
- Audit des estimations comptables
- Rapport d'audit

Conditions-cadres

- Pas de prérequis particuliers

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les particularités de l'audit de communes

Vous saurez

- Appliquer les NA-CH dans le cadre de l'audit de communes

Responsable du séminaire

Yves Darbellay, Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTsuisse, chargé de cours à HEC Lausanne, yves.darbellay@fidag-sa.ch, www.fidag-sa.ch

Conférenciers

Sandrine Bonvin, Directrice-Associée, FIDAG Genève SA

Yves Darbellay, (voir ci-dessus)

Gregory Jeckelmann, Expert-comptable diplômé, Directeur-Associé, Jeckelmann Sàrl

Jessy Rudaz, Expert-comptable diplômé, Directeur-adjoint, FIDAG SA

Date

29.08.2024 journée entière

Prix du séminaire (hors TVA)

CHF 730.– non-membre
CHF 640.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

toute la documentation (numérique)

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

Annulation gratuite jusqu'à 48 heures avant la formation continue en ligne, en deçà de 48 heures: CHF 170.– de frais d'annulation. Non-participation (absence sans justification dans ZOOM) 100% du prix du séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.20–08.30	Connexion à ZOOM	
08.30–08.40	Introduction	Yves Darbellay
08.40–09.40	<ul style="list-style-type: none">▪ Vue d'ensemble des réglementations en termes d'audit dans les principaux cantons romands▪ Présentation des modifications introduites dans la RA 60	Yves Darbellay & Gregory Jeckelmann
09.40–10.25	<ul style="list-style-type: none">▪ Approche orientée procédure et résultat dans le contexte de l'audit des communes▪ Prises en compte des risques de fraudes : aspects théoriques et exemples pratiques	Gregory Jeckelmann
10.25–10.45	Pause	
10.45–12.00	<ul style="list-style-type: none">▪ Identification des risques importants d'anomalies significatives: aspects théoriques et exemples pratiques▪ Définition du caractère significatif: aspects théoriques et exemples pratiques▪ Impacts du MCH2 sur les procédures d'audit	Gregory Jeckelmann
12.00–13.30	Repas de midi	
13.30–14.15	<ul style="list-style-type: none">▪ Eléments probants et sondages: méthode et cas pratiques▪ Procédures d'audit minimales dans des domaines particuliers	Jessy Rudaz
14.15–15.00	<ul style="list-style-type: none">▪ Audit des estimations comptables▪ Evaluation et présentation des comptes: problématiques particulières	Jessy Rudaz
15.00–15.15	Pause	
15.15–15.45	Particularités de l'établissement de la confirmation de mandat, de l'établissement du rapport et de la déclaration d'intégralité	Jessy Rudaz
15.45–16.45	TVA dans les communes: nouveautés et risques spécifiques à prendre en considération	Sandrine Bonvin
16.45–16.55	Conclusion	Yves Darbellay

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.